

REGLEMENT PARTICULIER MAGENTA VOIT DOUBLE 4.

Article 1 : Le club de Magenta organise un tournoi de badminton les 26 et 27 octobre 2019.

Article 2 : Règles

Le tournoi est autorisé sous le numéro ----- et se déroulera selon les règles de la FFBad, des règlements particuliers de la LIGUE GRAND EST (13 Rue Jean Moulin 54510 Tomblaine) et du règlement ci-après.

Article 3 : Conditions de participation

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition.

Article 4 : Juge Arbitre

Le Juge-arbitre, désigné par le comité d'organisation, est TATIBOUET Gwénaël.

Article 5 : Organisation

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs de minimes à seniors ainsi que les vétérans dans les séries R4 à P12 (les NC sont autorisés à s'inscrire) en doubles et mixtes. Les tableaux de Double Hommes, Double Dames et Double Mixte seront ouverts. Les participants sont autorisés à s'inscrire dans les 2 tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits et en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique, sans sortie. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrits est insuffisant et de limiter les inscriptions dans une ou plusieurs séries à 16 paires si trop d'inscrits. Tous les tableaux se dérouleront en poule puis en élimination directe. Tous les matchs se dérouleront en 2 manches gagnantes de 21 points. Pour chaque tableau, les joueurs seront répartis en fonction de leur CPPH dans différentes séries par le comité d'organisation, afin que chaque série soit la plus homogène possible.

ATTENTION : nombre de joueurs limités à 160

Article 6 : Inscriptions

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et le paiement des droits d'inscription se fera en même temps. Elles devront parvenir avant le 15 octobre 2019 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Cyril MIKAL MI MIKAL au « 20 bis

Boulevard Pasteur, 51100 Reims ». Elles sont à effectuer à l'aide de la feuille jointe exclusivement et devront comporter tous les renseignements demandés. Le club tiendra compte des pré-inscriptions par mail (cyrilmikalmimikal@gmail.com) si le règlement arrive avant la date limite d'inscription. Les joueurs sans partenaire pourront s'inscrire "au choix", l'organisateur se chargeant de leur trouver un ou une partenaire dans la mesure du possible. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Article 7 : Montant des inscriptions

Le montant des inscriptions est de 17 euros pour un tableau, 22 euros pour deux tableaux. Une inscription arrivant sans règlement après le délai imparti ne sera pas prise en compte.

(Pour information, il y a 2€ par joueur reversé à la Fédération Française de Badminton)

Article 8 : Désistement

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne seront pas remboursés. En cas de forfait (blessure, maladie, raison professionnelle...) après la date du tirage au sort, il faudra fournir un justificatif (certificat médical, attestation de l'employeur...) dans les délais impartis. Pour la procédure, se référer à la circulaire 4.2.C3. Forfaits, définition et procédure.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. la Procédure de gestion des forfaits et sanctions de la FFBaD).

Article 9 : Tirage au sort

Les classements pris en compte sont les derniers officiellement publiés, avant la date du tirage au sort. Ce dernier sera effectué le vendredi 18 octobre 2019 ; Le cas échéant, ils pourront être modifiés avec l'accord du juge-arbitre avant le début des matchs.

Article 10 : Pointage

Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 35 minutes avant le début de son premier match (prévenir le JA ou l'organisateur en cas de retard). Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra en informer la table de marque et obtenir l'accord du juge-arbitre.

Article 11 : Horaires

Les horaires approximatifs du tournoi seront : 8 heures à 22 heures le samedi et 8 heures à 19 heures le dimanche. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, ce dernier ainsi que les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être

modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Article 12 : Volants

Le volant officiel sera le RSL 3. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs. Les volants sont à la charge équitable des joueurs sauf pour les finales où ils seront fournis.

Article 13 : Tenue

Une tenue de badminton conforme à la circulaire Tenues vestimentaires et publicité de la FFBaD est exigée sur le terrain.

Article 14 : Temps de repos et appel

Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant, raquettes, bouteille d'eau, serviette, La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match. Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les coachs, les officiels techniques (arbitres, juge-arbitres, juges de lignes ...) et les personnes du comité organisateur. Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire non présente sur le terrain pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

Article 15 : Arbitrage

Les matchs sont en auto-arbitrage. Toutefois, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du juge-arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible.

Article 16 : Produits dopants

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler dès son arrivée et justifier de leur usage par une ordonnance médicale auprès du juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

Article 17 : Obstacles

Concernant les différents obstacles au-dessus des terrains, le volant sera une fois let au service puis faute s'il touche les infrastructures en jeu et let tout le match en ce qui concerne les filins des panneaux de basket.

Article 18 : Responsabilités

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, détériorations ou autres incidents.

Article 19 : Diffusion

En s'inscrivant, le participant autorise le Comité Organisateur à diffuser tout document comportant ses nom et prénom, classements, club et résultats, ainsi que toute photo du tournoi. Les autres informations personnelles resteront confidentielles.

Article 20 : Acceptation

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.